L'Echo de Manitoba

JEUDI, 10 FÉVRIER, 1898.

NOTES PARLEMENTAIRES.

Tout le monde sait que, dpuis les dernières élections générales, un certain groupe de l'opposition cherche à supplanter Sir Charles Tupper, comme chef, alléguant pour excuse son âge avancé, .

On n'ignore point non plus qu'un autre motif anime ses opposants.

Sir Charles Tupper a du flair ; il connait les raisons réelles qui font agir ceux qui veulent le déposer.

Lundi dernier il a parlé, en chambre, durant plusieurs heures, avec force et vigueur, plutôt cependant pour faire preuve de son beau physique, que dans le but de convaincre les chambres.

Il a voulu faire croire à l'assemblée parlementaire, qu'il condamnait la transaction du gouvernement fédéral avec MM. Mackenzie, Mann & Cie, relativement à la voie ferrée du Klondyke.

Cette déclaration fut reçue avec dérision.

Il y avait à peine une semaine que Sir Charles, dans une entrevue avec le "Star" de Montréal, s'était déclaré en faveur du contrat en question, et fit même des louanges au gouvernement, au sujet de cette entreprise.

A ce propos le "World" de Toronto, insinue que le chef de l'opposition connaissait toute la transaction, avant même qu'elle fut rendue publique, et qu'il en donna les détails aux journaux de Montréal.

Le "World" se demande comment Sir Charles pouvait être au courant des faits aussi détaillés, concernant cette transaction

Le vieux vétéran politique s'est fâché tout rouge, de cette insinuation, qu'il a qualifiée de lâche. Il a aussi annoncé qu'il allait intenté une action pour libelle, contre plusieurs journaux de Montréal, parce que ceux-ci auraient insinué que Sir Charles ne devrait pas être étranger à la transaction du Klondyke.

Dans tous les cas, si Sir Charles n'a pu convaincre les députés de sa sincérité, il a au moins réussi à persuader ceux qui ont entrepris de le déposer comme chef, qu'il possède autant de vitalité que l'Hon. M. Foster, que l'on désignait comme son successeur, et de les convaincre qu'il n'entend point céder la place à aucun autre.

Sir Richard Cartwright a répliqué à l'Hon. M. Foster, et dans un discours de 50 minutes, il a fait ressortir les qualités du contrat avec Mackenzie, Mann & Cie.

Sir Richard a démoli toutes les prétentions du chef de l'opposition, et avec sarcasme, il a décoché un trait à l'Hon. M. Foster, à cause de ses aspirations à la position de leader de la gauche.

Sir Richard a été applaudi à outrance. Le jeune député de Témiscouata, M. Gauvreau, a fait une très bonne impression sur les chambres, par le discours qu'il a prononcé, en appui à l'adresse et en réponse au discours du trône.

LA CORDE A BINDER.

Nous sommes heureux de pouvoir annoncer que les craintes que l'on avait entretenues, au sujet de l'augmentation des droits douaniers, sur la corde à binder, n'étaient point fondées. Bien loin d'avoir l'intention d'augmenter les droits sur aucun objet, le gouvernement semble bien disposé à faire tout son possible, pour réduire les douanes sur quelques articles dont nos cultivateurs du Manitoba ont tant besoin, et sont obligés d'acheter à un prix très élevé, à cause du coût de transport.

Nous espérons pouvoir être plus précis à notre prochain numéro.

NOTE DE L'ADMINISTRATION.

Ceux qui ne recevront point le prochain numéro de L'ECHO DE MANITOBA, voudront bien ne pas être mécontents, parce que nous avons établi comme règle générale, d'exiger le paiement de l'abonnement, au moins six mois d'avance.

Nous avons supprimé un grand nombre de noms qui avaient été placés sur notre première liste, pour le numéro prospectus, et nous continuerons à en retrancher, jusqu'à ce qu'il ne reste plus que ceux qui auront fait le paiement requis.

Nous devons cependant remercier, bien cordialement, ceux qui nous ont encouragés, par leurs bonnes paroles et par leurs actions généreuses.

Nous ne pouvons que renouveler notre promesse, que si nous recevons l'encouragement voulu, nous agrandirons au double le format de notre journal.

Nous déploierons toute notre énergie pour en faire un journal de premier ordre, et qui fera honneur à la population française de notre province.

ENTREVUE DE M. GREENWAY.

Notre reporteur est allé demander à M. Greenway si c'était réellement l'intention du Gouvernement d'offrir à Mgr Langevin, un siège dans le bureau de l'Instruction. Après un moment de réflexion, le premier ministre s'exprima ainsi : Il me semble qu'il n'y a rien de nouveau dans cette rumeur ; nous avions offert une place dans ce Conseil à feu Mgr Taché.

C'est bien vrai, répondit notre reporteur, mais les circonstances sont changées, M. Greenway, et vous n'avez pas répondu à ma question, savoir : si c'est votre intention de faire la même offre à Mgr Langevin ?

La chose n'est un secret pour personne, que nous l'avons déjà invité à faire partie du Conseil, mais je crois que Mgr Langevin décline notre invitation.

Notre reporteur.—Ne pensez-vous pas, M. Greenway, qu'il serait de bonne politique de renouveler cette invitation ?

M. Greenway.—Peut-être, mais Monseigneur accepterait-il ?

Notre reporteur.—Le moyen de s'en assurer serait de lui faire la même proposition.

M. Greenway.—Je crois que Mgr Langevin est paafaitement renseigné sur ce point. Il sait très bien que nous serions très bien disposés à lui procurer une place dans le Conseil de l'Instruction ; d'ailleurs j'ai fait mention, lorsque j'ai parlé en public à Montréal, que nous étions prêts à avoir un catholique dans le bureau des Aviseurs, et je ne vois aucune raison pour changer nos intentions.

Voilà tout ce que je puis dire pour aujourd'hui. Au revoir.

LE BOBO EST GUERI.

"Le Manitoba," dans son numéro du 2 courant, nous informe que son bobo, crevé le 12 janvier dernier, est déjà guéri.

C'est beau ! beau !

Excellent médecin que Sir Wilfrid !

OPINION DE "LA VERITE."

"La Vérité," journal conservateur, prenant M. Bernier à part, s'exprime comme suit :

"C'est au mois de juillet 1895, que la cause de la minorité manitobaine a été définitivement perdue, par la lâcheté du parti libéral-conservateur canadien-français.

"Nous ne savons quel rôle le sénateur Bernier a joué, personnellement, dans cette triste occurrence ; mais le rôle de son parti, pris dans son ensemble, a été honteux ; et dès ce moment, des milliers de nos compatriotes ont cessé d'avoir la moindre confiance dans ce parti."

COUPABLE!

Tel est le verdict du jury

Dans le proces de Cordelia Viau

Ste-Scholastique, fév. 2.—Il était dix heures et demie, ce matin, lorsque le juge Taschereau monta sur le banc, et commença à faire un exposé de la cause au jury. Voici, à peu près textuellement, les paroles de l'honorable juge :

"Voici la 15ème journée que nous sommes retenus dans cette cause. Vous avez suivi les débats avec un intérêt consciencieux. Votre tâche est noble et pénible à la fois. C'est Dieu qui devait juger les actes humains, mais il laisse aux hommes le soin de rendre justice temporaire, se réservant à lui le soin de rendre justice dans l'éternité.

"La tâche du juge est pénible, dans les causes civiles et surtout dans les causes criminelles. Cependant le rôle du jury est encore plus important que celui du juge dans les causes criminelles. C'est au juge à guider vos délibérations. C'est à vous qu'il appartient de juger la cause.

"Au mois de novembre dernier, cette terrible affaire que l'on appelle le drame de St Canut, suivant de près d'autres crimes semblables, jetait l'émotion dans la province de Québec. On a cru à une épidémie de crimes. Non, messieurs, il n'y eut ni épidémie, ni vent de crimes. C'est une simple coïncidence. Le crime qui nous occupe est un crime épouvantable.

"Un jour du mois de novembre, on trouvait dans une jolie petite maison de St Canut un cadavre ensanglanté, ayant la gorge tranchée d'une oreille à l'autre. La chambre était entièrement maculée de sang. On crut d'abord à un suicide. Mais cette hypothèse fut bientôt abandonnée, et l'on ne tarda pas à se trouver en face d'un meurtre. Tout de suite, l'opinion publique désigna comme les coupables la femme de la victime et son amant, Samuel Parslow. Cette accusée, qui est maintenant devant nous, a droit à notre protection, même si elle est coupable.

"Ici le savant juge cite les paroles de l'auteur français : 'N'insultez jamais la femme qui tombe.'

"Celle qui a subi son procès devant vous ne mérite peut-être pas vos sympathies, mais elle mérite notre pitié. Avant d'aller plus loin, je dois vous guider dans la voie que vous aurez à suivre en vous citant la loi.

"Il y a deux sortes d'homicides : l'homicide prémédité et l'homicide non prémédité. L'homicide prémédité est celui que l'on a préparé longtemps à l'avance."

Le savant juge explique dans tous ses détails ce genre d'homicide.

Après avoir passé en revue les témoignages du Dr. Migneault et des Drs. Prévost et Lamarche, qui ont fait l'autopsie du cadavre, le savant juge en arrive à la conclusion que la théorie du suicide est inadmissible.

"Puisqu'il n'y a pas eu suicide, continua-t-il, puisque le malheureux Poirier a été assassiné, occupons-nous de la preuve de circonstance, qui nous conduira à la découverte des coupables." La couronne a réussi, ou à peu près, à prouver que des relations coupables, des relations adultères existaient entre Parslow et Mme Poirier. Son Honneur repassa assez rapidement les témoignages de MM. Hall, père et fils ; du curé Pinault, de Mme Ladouceur, de Mlle Lizzie Parslow et de M. Prosper Lachapelle tendant tous à prouver que Sam Parslow et Cordélia Viau étaient amants.

Quelques lettres écrites par Poirier à sa femme, lettres que l'honorable juge lit aux jurés, prouvent que Poirier lui-même connaissait, dans les derniers temps, les relations de sa femme avec Parslow.

"Il reste à parler des autres points de la cause, sur lesquels je passerai brièvement.

"J'arrive à parler des testaments l'un fait par Poirier en faveur de sa femme, l'autre fait par Mme Poirier en faveur de son mari. Ces testaments par eux-mêmes n'offrent rien d'extraordinaire, il est naturel que deux époux fassent leur testament l'un en faveur de l'autre. Le point le plus important de la cause ce sont les assurances. Il est établi que Poirier était assuré dans la 'Standard Life.'"

Après la charge du juge, les jurés se sont retirés pour délibérer, et à 3 h. 30 p.m., ils revinrent avec un verdict de "culpapilité" contre la femme Poirier, accusée du meurtre de son mari.

La prisonnière était très faible et a dû être soutenue par le Dr. Fortier lorsqu'elle est arrivée en cour pour entendre la décision du jury.

Après le prononcé du verdict, M. J. D. Leduc, conseil de la prisonnière, a fait application pour que la Cour fixe un jour pour l'audition de sa motion, demandant appel sur des points de droit. La Cour a fixé la date à samedi prochain, puis le jury a été déchargé.

Ottawa, 3 février.—Le ministre des travaux publics doit envoyer bientôt un parti d'ingénieurs au Yukon pour surveiller certaines améliorations aux rivières Stikine et Yukon.

Le lieutenant Gustave Joly de Lotbinière, des Ingénieurs Royaux, fils de Sir Henri Joly de Lotbinière, est maintenant en route pour l'Angleterre. Dernièrement, les journaux annonçaient sa nomination à l'armée de Tirah (Indes). Le jeune Canadien s'est en effet rendu à son poste, mais la maladie l'a forcé de demander un congé de six mois. Il se rendra probablement au Canada.

Montréal, 2 février.—Mgr Langevin est parti hier pour Ottawa.

—L'élection de M. Leduc, député de Nicolet, est contestée.

—La tempête d'hier a jeté un désarroi complet sur toutes les lignes de chemin de fer.

Tous les trains sont enneigés. La tempête a sévi depuis les grands lacs jusqu'à l'Atlantique.

—"La Presse" publiait hier un article élogieux sur le compte de Sir Adolphe Chapleau, à l'occasion de son départ de Spencer Wood.

Québec, 2 février.—Le Lieutenant Gouverneur Jetté a prêté le serment d'office hier. Il y a eu démonstration à laquelle ont participé tous les ministres du gouvernement local, ainsi que l'Hon. M. Geoffrion et l'Hon. Charles Fitzpatrick. Les honorables juges Casault, Routhier, Caron, Pelletier, Wurtale, Hall et Lavergne, le Consul Général de France, Mgr Hamel, Mgr Laflamme, les Députés Fédéraux Carroll, Savard et Déchêne.

Les galeries étaient bondées de l'élite de la société Québecquoise.

Ottawa, 2 Fév.—Les juges ont reçu avis qu'a l'avenir, si tôt qu'une personne aura été condamnée à mort, tout le dossier devra être transmis au ministère de la justice. Chaque cas sera examiné minutieusement sans qu'il soit besoin d'aucune application particulière.

—L'hon. M. Edgar, Orateur des Communes, et l'hon. M. Pelletier, président du Sénat, sont arrivés tous deux à Ottawa, hier la nuit, par le train de Montréal.

L'hon. M. Larivière, député de Provencher, est aussi arrivé à Ottawa. Il vient de Portland, Maine, où il a passé un mois avec son fils qui est curé là. Il dit que Mgr. Langevin repartira pour Winnipeg dans quelques jours pour faire ses préparatifs pour un voyage à Paris, à l'occasion de l'élection d'un supérieur de l'ordre des Oblats, le mois prochain.

Trois-Rivières, fév. 3.—La révérende Sœur Ste Brigitte s'est empoisonnée avec de la strychnine hier par accident.

Régina, Fév. 3.—Un fabriquant de chaussures de Boston qui avait laissé ses créanciers en deuil de $30,000 a été arrêté hier à Régina, Nord-Ouest.

L'officier de police a eu raison, cette fois, d'être indélicat.

Il a trouvé $26,000 en fouillant madame. Les billets de banque avaient été placés dans un endroit qu'elle croyait à toute épreuve.

Londres, 2 fév.—Le correspondant du Hong Kong dit que des dèpêches de Hainan annoncent la révolte des tribus dans l'intérieur de l'Ile.

Une dépêche de Nagosti du même jour dit que la situation dans l'Extrême Orient est très sérieuse, et l'on croit que le Japon se prépare activement à la guerre.

Sir Richard Webster parlant à Ventnor, Ile de Wight, hier soir, des troubles en Chine, a dit que les Etats-Unis appuient la politique de l'Angleterre avec une surprenante unanimité. Il a déclaré que si la Grande Bretagne était obligée de combattre et perdait la partie, le peuple britannique aurait une mort prompte et glorieuse, au lieu de cette lente famine qui signi fierait pour la nation la perte du trafic.

Traque Comme un Fauve

ALMIGHTY VOICE VEND CHEREMENT SA VIE.

Il Fait une Trouee dans la Police a Cheval.

IL MEURT EN CHANTANT SON HYMNE DE GUERRE.

M. Odilon St Denis, qui fait partie de la police à cheval du Nord-Ouest, depuis dix-sept ans environ, est en promenade chez lui à Ste-Cunégonde.

M. St Denis qui a assisté et même pris une part active à la capture du fameux chef indien, "Almighty Voice," en raconte comme suit tous les détails :

"'Almighty Voice' avait volé des bestiaux dans le district de Batoche, et fut arrêté par nos hommes. Comme il n'y avait pas de cellules au poste de la police à cheval dans ce district, le prisonnier fut enfermé dans une chambre, à la porte de laquelle, deux hommes furent placés en faction. Il devait être envoyé à Prince Albert le jour suivant. Durant la nuit cependant, l'audacieux indien réussit à tromper la surveillance des gardes, et s'échappa par une fenêtre. Sitôt que la nouvelle de l'évasion fut connue tout le détachement de police, divisé entre Batoche et Duke Lake, fut mis sur pied, et parcourut tous les environs, fouillant toutes les anfractuosités des rochers, les taillis, etc., mais en vain.

"Le lendemain matin le sergent Colbrooke, accompagneé d'un guide, partit à la poursuite de l'Indien, et grâce à une légère couche de neige, tombée durant la nuit, ne tarda pas à retrouver ses traces, qui le conduisirent jusqu'à la réserve. Là le sergent appirt que le fugitif était venu quelques heures auparavant, qu'il avait empaqueté à la hâte tous ses effets, et qu'il était reparti dans la direction de Flatts Springs, emmenant avec lui son épouse. Le sergent Colbrooke et son guide montaient de bons chevaux ; aussi ne tardèrent-ils pas à apercevoir la voiture d' 'Almighty Voice' qu'ils reconnurent facilement au signalement qui leur en avait été donné. Les fugitifs se trouvaient alors à 45 milles de Prince Albert.

"Aussitôt qu' 'Almighty' aperçut les hommes de la police, il sauta à bas de sa voiture, et son fusil à la main, commença à courir à côté de ses chevaux. Lorsque le sergent fut assez près pour être entendu, il cria à l'Indien de s'arrêter, mit pied à terre et s'avança vers lui le revolver au poing.